



Date de convocation :

Le 4 septembre 2020

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 35 (dont 7 en visioconférence*)

Votants : 40 (dont 5 procurations)

▪ Dont pour : 40

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Renée-George
NABAJOTH-DELOUMEAUX

Délibération n°2020.09.05/69

**Modification de la représentation
de la Communauté d'Agglomération
CAP Excellence
au sein du conseil syndical du
syndicat de valorisation des déchets
(SYVADE) de la Guadeloupe**

Rapporteur

M. Dominique BIRAS

Acte rendu exécutoire

- Après transmission en préfecture,
le : 25 SEP. 2020

- Publication ou notification,
le : 25 SEP. 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

5^{ème} séance

Séance du 11 septembre 2020

L'an deux-mille-vingt, le vendredi 11 septembre à 09 heures 30 minutes, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence s'est réuni en séance publique au centre culturel Sonis 97 139 Les Abymes, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, le président.

Etaient présents : 35 conseillers communautaires

Président : M. Eric JALTON.

Vice-présidents : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA* (4^{ème} vice-présidente)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE* (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER* (13^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE* (14^{ème} vice-président).

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO- Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Tania GALVANI- Mme Lyliane PIQUION- M. Didier MERIDAN.

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- Mme Sandra ENJARIC- M. Fred EUSTACHE- Mme Jacqueline FAVORINUS- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- Mme Marie-Solange LE BLANC- M. Joseph LEE- Mme Marie-Andrée MANDIL - M. Fabert MICHELY* - Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOTH- M. Rosan RAUZDUEL* - M. Alain SOREZE- Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE*.

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 5

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président) à M. Georges DAUBIN.

M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président) à Mme Tania GALVANI.

M. Georges BREDDENT (5^{ème} vice-président) à M. Alain SOREZE.

Autres conseillers communautaires : Mme Johanne DAHOMAS à Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS.

M. Olivier SERVA à Mme Marie-Gilberte COMPPER.

Nombre de conseillers absents excusés : 6

Vice-présidents : Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente) - M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président).

Autre membre du bureau : M. William SURDIN.

Autres conseillers communautaires : M. Justin DESSOUT- M. Michel MADO - Mme Magaly MARCIN.

Nombre de conseillers absents non excusés : 2

Autre membre du bureau : M. Pierre THICOT

Autre conseiller communautaire : M. Dominique THEOPHILE.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU** les dispositions du code général des collectivités territoriales notamment les articles L2121-33, L5211-1 et L5211-2 ;
- VU** les dispositions du code de l'environnement;
- VU** les dispositions de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DICTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°SG/DCL/SLAC/BCL daté du 17 octobre 2019 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020 ;
- VU** la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2020.07.01/08 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions du conseil au président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2020.07.02/19 du conseil communautaire du 24 juillet 2020 portant désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au conseil syndical du syndicat de valorisation des déchets (SYVADE) de la Guadeloupe ;
- VU** les statuts modifiés du SYVADE de la Guadeloupe adoptés le 1^{er} septembre 2020 ;

Considérant le rapport du président ;

Le 24 juillet 2020 le conseil communautaire désignait Messieurs Dominique BIRAS et Harry DURIMEL comme représentants titulaires ainsi Madame Jacqueline FAVORINUS et Monsieur Alix NABAJOH comme représentants suppléants au sein du conseil syndical du SYVADE.

Le 6 août dernier, Messieurs Dominique BIRAS et Harry DURIMEL étaient respectivement élus présidents et 1^{er} vice-président du conseil syndical du SYVADE.

Le 1^{er} septembre 2020, le conseil syndical était appelé à se prononcer sur la modification des statuts du syndicat et notamment la représentation de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au sein de l'établissement.

Historiquement, tous les membres du SYVADE disposent en effet de deux sièges au sein du conseil syndical, sans prise en compte ni de l'importance démographique des membres, ni des quantités de déchets pris en charge, ni du montant des participations financières versées au syndicat.

La modification du nombre de représentants au sein du conseil syndical du SYVADE répond à une demande ancienne de CAP Excellence.

Le 1^{er} septembre dernier, le conseil syndical du SYVADE a donc validé la modification de ses statuts en portant à 11 le nombre de délégués attribués à CAP Excellence. Le nombre de représentants des autres adhérents (CANBT, CCMG, Région et Département) restant fixé à deux (2).

Il appartient par conséquent au conseil communautaire de désigner de nouveaux représentants au conseil syndical du SYVADE pour un total de onze (11) délégués et autant de suppléants.

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1. De désigner en qualité de représentants de la Communauté d'Agglomération Excellence au sein du conseil syndical du syndicat de valorisation des déchets (SYVADE) de la Guadeloupe les élus suivants :

11 titulaires :

- M. Dominique BIRAS
(3^{ème} vice-président de CAP Excellence)
- M. Claude COMBE
(Conseiller municipal de la ville des Abymes)
- M. William SURDIN
(Autre membre du bureau communautaire)
- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS
(Conseillère communautaire)
- Mme Roselyne, Nadeige ROUSSEAU
(Conseillère municipale de la ville des Abymes)
- M. Fulbert HENRY
(Conseiller communautaire)
- Mme Jacqueline FAVORINUS
(Conseillère communautaire)
- Mme Murielle JABES
(7^{ème} vice-présidente de CAP Excellence)
- M. Chazy CIRANY
(10^{ème} vice-président de CAP Excellence)
- Mme Tania GALVANI
(Autre membre du bureau communautaire)
- M. Harry DURIMEL
(2^{ème} vice-président de CAP Excellence)

11 suppléants :

- M. Alix NABAJOH
(Conseiller communautaire)
 - Mme Laisely PARAT-EDOM
(Autre membre du bureau communautaire)
 - M. Eric CELINAIN
(Conseiller municipal de la ville des Abymes)
 - M. Come Philibert MOUEZA
(Conseiller municipal de la ville des Abymes)
 - M. Jocelyn BOUBOUNE
(Conseiller municipal de la ville des Abymes)
 - M. Jean-Luc CELIGNY
(Conseiller communautaire)
 - Mme Corinne PETRO
(Autre membre du bureau communautaire)
 - Mme Danila BAZILE-CHALUS
(Conseillère communautaire)
 - M. Fred EUSTACHE
(Conseiller communautaire)
 - M. Alex AUCAGOS
(Conseiller municipal de la ville de Pointe-à-Pitre)
 - M. Badi FADDOUL
(Conseiller municipal de la ville de Pointe-à-Pitre)
-

ARTICLE 3- D'abroger la délibération n°2020.07.02/19 du conseil communautaire du 24 juillet 2020 portant désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au conseil syndical du syndicat de valorisation des déchets (SYVADE) de la Guadeloupe.

ARTICLE 3- De donner tous pouvoirs à Monsieur le président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le président et le directeur général, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, aux représentants de CAP Excellence au conseil syndical du SYVADE de Guadeloupe ainsi qu'à Monsieur le président du SYVADE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 24 SEP. 2020

président


ERIC VALTON

- Délibération transmise à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, le 25 SEP. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 25 SEP. 2020
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 25 SEP. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 25 SEP. 2020
- Délibération transmise aux représentants de CAP Excellence au conseil syndical du SYVADE, le 25 SEP. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le président du conseil syndical du SYVADE, le 25 SEP. 2020